

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 NUMÉRO 05

ENTRE D'UNE PART :

LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC (SPGQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LES MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE À LA SUITE DE
L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE CLASSIFICATION (ÉDITION 2008)

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan de classification (Édition 2008),

À compter du 15 août 2008, les parties nationales conviennent de ce qui suit :

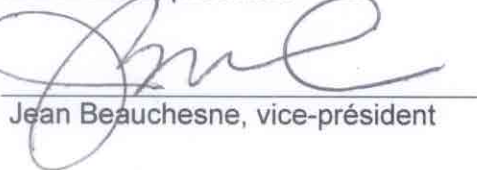
- 1- L'Annexe « H » - **Échelles de traitement - Collèges** est modifiée par le retrait des corps d'emplois suivants :
 - **Animatrice ou animateur de la pastorale (35 heures)**
 - **Conseillère ou conseiller en mesure et évaluation (35 heures)**
- 2- La liste des corps d'emploi de l'annexe « H » - **Échelles de traitement - Collèges** est modifiée de la manière suivante :
 - L'appellation « **Agente ou agent d'information** » est remplacée par « **Conseillère ou conseiller en communication** ».
- 3- La personne professionnelle qui, au 14 août 2008, était classifiée dans le corps d'emploi « **Agente ou agent d'information** » est, à compter du 15 août 2008, classifiée dans le corps d'emploi « **Conseillère ou conseiller en communication** ».

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé ce 21^e jour du mois de novembre 2008.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)



Laval Dubé, président

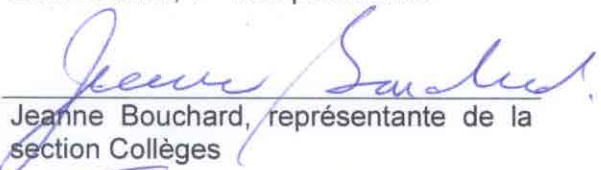


Jean Beauchesne, vice-président

POUR LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC (SPGQ)



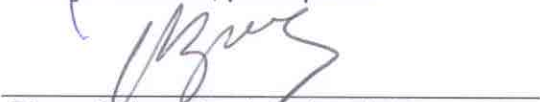
Luce Bernier, 1^{re} vice-présidente



Jeanne Bouchard, représentante de la
section Collèges



François Dorais, porte-parole



Pierre Cohen-Bacrie, négociateur